



## LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE À L'ÉPREUVE DES DROITS HUMAINS

Étude de la privation de liberté devant la Cour pénale internationale

Dissertation pour l'obtention du grade de docteur en droit, présentée par

Christophe DEPREZ

## Membres du jury:

Françoise TULKENS, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme William SCHABAS, professeur à la Middlesex University London et à l'Universiteit Leiden Daniel FLORE, professeur à l'Université de Liège Adrien MASSET, professeur à l'Université de Liège Patrick WAUTELET, professeur à l'Université de Liège

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iii
Sommaire	v
Abréviations et acronymes	Vii
Introduction générale	
1 La rencontre de deux ordres juridiques.	3
2 Le juge pénal international, garant ou contradicteur des droits humains ?	
3 Fondement de l'étude : nécessité de respecter les droits fondamentaux du suspect ou de l'accusé	ś 4
4 Contexte de l'étude : l'héritage des tribunaux militaires internationaux	7
5 Contexte de l'étude (suite) : l'héritage des tribunaux pénaux internationaux	9
6 Objet de l'étude : les droits humains du suspect ou de l'accusé privé de liberté devant la	
Cour pénale internationale	
7 Contours de l'étude. Le droit et la pratique de la Cour pénale internationale	11
8 Contours de l'étude. Les droits humains en matière de privation de liberté.	13
9 Contours de l'étude. Le suspect ou accusé.	16
10 Division en deux parties	17
11 Considérations et difficultés pratiques.	
Première partie : De l'applicabilité des droits humains	
À L'ACTION DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE	
12 À la recherche du standard de protection applicable	23
13 La CPI comme organisation internationale à fonction répressive.	
14 Approches théorique, empirique et spécifique	
15 Caractère général de la première partie.	
16 Emploi des termes.	
10 Emplor des termes.	23
TITRE I – APPROCHE THÉORIQUE : FONDEMENTS ET CONTENU DE L'OBLIGATION DE RESPECT DES	
DROITS HUMAINS PAR LE JUGE PÉNAL INTERNATIONAL	27
•	
17 Division.	27
CHAPITRE 1 – LES FONDEMENTS DE L'APPLICABILITÉ DES DROITS HUMAINS À L'ACTION DU JUGE PÉNAL	•
INTERNATIONAL	29
18 Plan.	29
19 Avertissement.	
Section 1 La nature de la mission de la Cour pénale internationale	
Section 1 La nature de la mission de la Cour penale internationale	30
20 Notion.	
21 Principales occurrences doctrinales.	
22 Écho institutionnel	
23 Rejet	32
Section 2 La Cour pénale internationale et la Charte des Nations Unies	33
24 Les droits humains au sein de la Charte des Nations Unies.	
25 La Charte des Nations Unies comme fondement de l'applicabilité des droits humains aux	55
tribunaux <i>ad hoc.</i>	3/1
26 Lien entre la Charte des Nations Unies et la CPI.	
27 Focus sur la saisine d'autorité par le Conseil de sécurité	
27. 1 octo sur la saisne d'autorne par le conseil de securite	50

	28 Lien entre la Charte et les poursuites initiées par le Conseil de sécurité en particulier. Généralite	
	29 Lien entre la Charte et les poursuites initiées par le Conseil de sécurité en particulier. Le cas de coopération des États avec la Cour.	la
	30 Synthèse : caractère ténu du lien entre la Charte des Nations Unies et la CPI	
ection	3 La Cour pénale internationale, la coutume et les principes généraux de droit	40
	31 Notion.	
	32 Les sources formelles du droit international et l'article 38 du Statut de la CIJ	40
	33 Du formalisme au modernisme : une théorie des sources du droit international en perpétuelle	41
	mutation	
	35 Les principes généraux de droit : notions essentielles	
	36 Applicabilité de la coutume et des principes généraux aux organisations internationales. Un dro international d'abord interétatique	it
	37 Applicabilité de la coutume et des principes généraux aux organisations internationales. Un dro	
	international s'ouvrant ensuite à d'autres sujets	
	38 Applicabilité de la coutume et des principes généraux à la CPI en particulier	
	39 Difficultés spécifiques à la coutume.	
	40 Première difficulté : le cas de l'objecteur persistant	
	41 Seconde difficulté : le mythe de l'univocité de la coutume.	
	42 Synthèse et renvoi	58
ction	4 L'action de la Cour pénale internationale et le jus cogens	58
	43 Introduction.	58
	44 Le <i>jus cogens</i> , un concept insaisissable.	
	45 Existence du jus cogens.	
	46 Incertitudes. Généralités.	
	47 Première incertitude : nature du jus cogens.	
	48 Deuxième incertitude : distinction d'avec les obligations erga omnes et les droits indérogeables	
	49 L'impérativité du <i>jus cogens</i> et son applicabilité à la CPI.	
	50 Intérêt de la question et renvoi. 51 Synthèse et renvoi.	
ection	5 Le lien entre les obligations respectives d'une organisation internationale et de ses États membre	s.65
	52 Division.	65
a.	La délégation étatique de la fonction répressive au bénéfice de la Cour pénale internationale	65
	<ul><li>53 Répressions nationale et internationale des infractions.</li><li>54 La délégation étatique comme fondement de l'autorité répressive internationale en général.</li></ul>	
	Présentation.  55 La délégation étatique comme fondement de l'autorité répressive internationale en général. Écl	os
	de la pratique.  56 La délégation étatique comme fondement indirect de l'autorité répressive des tribunaux <i>ad hoc.</i>	
	Présentation.  57 La délégation étatique comme fondement indirect de l'autorité répressive des tribunaux <i>ad hoc.</i>	
	Évaluation.  58 La délégation étatique comme fondement indirect ou direct de l'autorité répressive de la CPI	71
<i>b</i> .	59 La délégation étatique comme fondement partiel de l'autorité répressive de la CPI	
	60 Présentation de l'argument.	
	61 La délégation obligataire et les principes du droit des organisations internationales. Généralités 62 La délégation obligataire et les principes du droit des organisations internationales. Le principe nemo plus juris.	75
	63 La délégation obligataire et les principes du droit des organisations internationales. Le domaine la responsabilité internationale en renfort du principe <i>nemo plus juris</i>	de
	64 La délégation obligataire et les principes du droit des organisations internationales. Le droit des traités en renfort du principe <i>nemo plus juris</i>	;
	65 La délégation obligataire et les principes du droit des organisations internationales. Le principe spécialité.	de
	66 Délégation obligataire ou obligation statutaire ?	

	67 Synthèse intermédiaire	84
Section	n 6 Répression internationale, répression domestique et égalité de protection	84
	68 Notion.	
	69 Définition (emprunt).	
	70 Forces	
	71 Faiblesses. Généralités.	
	72 Première faiblesse : l'incertaine supériorité du standard de protection domestique	
	73 Deuxième faiblesse : l'absence de discrimination.	
	74 Troisième faiblesse : 'inégalité' n'est pas 'applicabilité'	
	75 Synthèse.	
Section	n 7 L'encadrement de l'activité de la Cour pénale internationale par son Statut	
	76 Notion.	
a.	Éléments généraux	
	77 Les droits humains dans le Statut des tribunaux ad hoc	
	78 Les droits fondamentaux dans le Statut de la CPI. Généralités	
	79 Les droits fondamentaux dans le Statut de la CPI. Articles 55 et 67.	
	80 Les droits fondamentaux dans le Statut de la CPI. Autres dispositions pertinentes	
<i>b</i> .	Focus sur l'article 21(3) du Statut de Rome	95
	81 Libellé et portée générale de la disposition.	95
	82 Source de droit ou règle d'interprétation ?	
	83 Triple effet de l'article 21(3) du Statut de Rome	
	84 Premier effet : l'article 21(3) comme vecteur d'interprétation conciliante	
	85 Deuxième et troisième effets : l'article 21(3) comme vecteur de censure du Statut et comme so	
	de pouvoirs extrastatutaires	
	60 Synthese.	99
Снарі	TRE 2 – LE CONTENU DE LA PROTECTION INDIVIDUELLE COUVERTE PAR CES FONDEMENTS	101
	87 Rétrospective et plan.	101
c		
Section	n 1 Le contenu incertain des normes générales de droit international des droits de l'homme	
	88 Notion et plan.	
	89 Isoler le contenu des normes générales de droits humains : complexité de la tâche	
	90 Isoler le contenu des normes générales de droits humains : simplicité de la tâche	
	humains	
	92 Renvoi à l'approche empirique.	
	93 La contribution de la doctrine. Généralités.	
	94 La contribution de la doctrine. Aperçu.	
	95 La contribution de la doctrine. Nécessité d'actualisation permanente.	110
	96 La contribution de la doctrine. Difficulté d'opérer une synthèse.	
	97 L'approche des organes onusiens. Généralités.	
	98 L'approche des organes onusiens. Enseignements de la Cour mondiale	
	99 L'approche des organes onusiens. Enseignements du Comité des droits de l'homme.	
	100 L'approche des organes onusiens. Enseignements de la Commission du droit international 101 Synthèse : nécessité d'examiner la pratique judiciaire pertinente	
Section	n 2 Le contenu limité du droit international des droits de l'homme impératif	
	102 Position du problème et difficultés liées à l'entreprise d'identification	118
	103 La contribution de la doctrine.	
	104 Le rôle décisif du juge	
	105 La contribution de la CIJ.	
	106 La contribution du juge des droits de l'homme	
	107 La contribution du juge penai international.	
C = -1.	·	143
	n 3 Le contenu inaccessible de l'obligation de protection des droits humains supportée États parties au Statut de Rome	124
par ies	•	
	109 Rétrospective et obstacle.	
	110 Position du problème.	124

111 Première tentative (infructueuse) de solution	125
112 Deuxième tentative (infructueuse) de solution.	125
113 Troisième tentative (impraticable) de solution.	
114 Synthèse	128
Section 4 Le contenu indéterminé des 'droits de l'homme internationalement reconnus'	128
115 Notion.	128
116 La contribution du domaine de la CPI.	
117 La contribution du champ conventionnel	130
118 L'absence de contribution de l'ordre répressif international	
119 La contribution de la doctrine.	
120 Synthèse et renvoi à l'approche empirique.	133
SYNTHÈSE PROVISOIRE – ENSEIGNEMENTS DE L'APPROCHE THÉORIQUE	
121 Vers une approche empirique.	135
TITRE II – APPROCHE EMPIRIQUE : LE RECOURS PROVIDENTIEL AUX DROITS HUMAINS PAR LE JUG	GE
PÉNAL INTERNATIONAL	137
122 Plan	137
123 Nécessité d'une approche empirique. Généralités	
124 Nécessité d'une approche empirique. Les règles d'interprétation des traités	
125 Nécessité d'une approche empirique. Valeur intrinsèque du précédent interne en droit	
international pénal	
127 Nécessité d'une approche empirique. Le respect des droits humains comme acte unilatéral	
obligatoire?	
CHADIERE 1. LE COMETANIA DES EMBRIANTES AN CHAMB DES PROVES HIMANIS	
CHAPITRE 1 – LE CONTENU DES EMPRUNTS AU CHAMP DES DROITS HUMAINS PAR LE JUGE PÉNAL INTERNATIONAL	147
128 Plan	147
Section 1 Les garanties fondamentales convoquées par la Cour pénale internationale	147
129 Généralités.	147
130 Catalogue des garanties pertinentes en matière répressive	
131 Le recours inclusif aux garanties pertinentes. Généralités.	
132 Le recours inclusif aux garanties pertinentes. Illustrations choisies	
133 Le recours inclusif aux garanties pertinentes. Illustrations choisies (suite)	154
134 Le recours massif aux garanties pertinentes.	
Section 2 Les instruments de protection mobilisés par la Cour pénale internationale	159
135 Le recours inclusif aux instruments de protection pertinents. Généralités	159
136 Le recours inclusif aux instruments de protection pertinents. La sphère universelle	
137 Le recours inclusif aux instruments de protection pertinents. La sphère régionale	
138 Le recours massif aux instruments de protection pertinents	
139 Le recours sélectif aux instruments de protection pertinents ?	
140 Le recours dématérialisé aux instruments de protection pertinents	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Section 3 La pratique judiciaire et quasi judiciaire de protection des droits humains exploitée par la Cour pénale internationale	167
141 Notion.	
142 L'heureux recours à la pratique des organes de protection des droits humains	
143 Le recours rogique à la pratique des organes de protection des droits humains (le phénoi	
de dialogue des juges)de dialogue des juges)	
145 Le recours inclusif à la pratique des organes de protection des droits humains	
146 Le recours massif à la pratique des organes de protection des droits humains	
147 Le recours choisi à la pratique des organes de protection des droits humains	
148 Le recours opportuniste à la pratique des organes de protection des droits humains	
CHAPITRE 2 – LA VALEUR DES EMPRUNTS AU CHAMP DES DROITS HUMAINS DU POINT DE VUE DU JUGE	
INTERNATIONAL	177

	149 Introduction. Rétrospective et généralités	177
	150 Introduction. Lien inextricable entre un texte et son interprétation	178
	151 Plan : de la simple information à la véritable obligation.	
	152 Avertissements	180
Section	1 Le recours aux droits humains à titre d'inspiration	181
	153 Distinction.	
	154 La portée informative déduite de la terminologie.	
	155 La portée informative déduite du contexte.	
	156 Précisions.	
Section	2 Le recours aux droits humains à titre d'obligation	184
occuon	157 Notion	
a.	L'obligation comme corollaire du caractère 'internationalement reconnu'	
	158 Généralités.	
	159 Des garanties conventionnelles internationalement reconnues.	
	160 Des lectures prétoriennes internationalement reconnues.	
<i>b</i> .	L'obligation comme corollaire du caractère coutumier	
	161 Portée limitée de la coutume dans le contexte pénal international.	191
	162 Des droits humains coutumiers.	193
с.	L'obligation comme corollaire du statut de principe général de droit	194
	163 Des droits humains constitutifs de principes généraux de droit	194
	164 Portée limitée des principes généraux de droit dans le contexte pénal international	195
d.	L'obligation non justifiée	196
	165 Des droits humains obligatoires indépendamment de tout 'fondement de l'applicabilité' ?	
Ct'		
	3 Au croisement de l'information et de l'obligation : le recours aux droits humains à titre d'autor ive	
persuas		
	166 La CPI et la notion d'autorité persuasive	
	167 La CPI et l'ambigüité du recours aux droits humains prétoriens	198 100
	169 Proposition de clarification.	
c .:	1	
Section	4 Au-delà de toute normativité : le recours libre aux droits humains	
	170 L'approche libre comme règle. Notion.	
	171 L'approche libre comme règle. Illustrations.	201
Synthi	ÈSE PROVISOIRE – ENSEIGNEMENTS DE L'APPROCHE EMPIRIQUE	203
	172 Rétrospective	
	173 La liberté du juge pénal international	
	175 Enseignements finaux.	
	170. Enoughemente maan.	203
TITRE	III – APPROCHE SPÉCIFIQUE : LES SINGULARITÉS DU MÉCANISME RÉPRESSIF INTERNATIONA	AL
ET L'AI	PPLICABILITÉ DES DROITS HUMAINS À SON ACTION	207
	176 Rétrospective	207
	177 Standard national et standard international de protection des droits individuels	
	178 Un droit international des droits de l'homme général ?	
	179 Un droit international des droits de l'homme contextuel ?	
	180 Un droit international des droits de l'homme adaptable dans une certaine mesure?	211
	181 Perspective et plan de l'approche spécifique	213
Снаріт	re 1 – La gravité des crimes internationaux	215
	182 Notion	
	183 Perspective et plan.	
Soati-	1 La gravité des crimes dans l'ordre répressif international	
section		
	184 La gravité dans le droit de la CPI : bref aperçu général.	216

a.	Relativisation de la spécificité	219
	185 Gravité des crimes et justice domestique	219
	186 Banalité des crimes et justice internationale. Généralités.	
	187 Banalité des crimes et justice internationale. Aspect théorique	
	188 Banalité des crimes et justice internationale. Aspect théorique (suite)	
	189 Banalité des crimes et justice internationale. Aspect casuistique.	
	190 Banalité des crimes et justice internationale. Aspect casuistique (suite)	
	191 Banalité des crimes et justice internationale. Aspect casuistique (suite)	
	192 Synthèse intermédiaire.	
<i>b</i> .	La gravité des crimes exploitée par le juge pénal international	
	193 Généralités.	
	194 Sélection de quatre illustrations.	
	195 Première illustration : le principe de légalité. Notion	
	196 Première illustration : le principe de légalité. Éléments historiques	
	197 Première illustration : le principe de légalité. Gravité et légalité devant la CPI	
	198 Première illustration : le principe de légalité. Le cas de la coaction indirecte	
	199 Première illustration : le principe de légalité. Le cas des 'actes inhumains de caractère	
	177. I remete museration : le principe de legante. Le cas des actes minamans de caracter	
	200 Deuxième illustration : l'arrestation irrégulière. Notion.	
	201. Deuxième illustration : l'arrestation irrégulière. Éléments domestiques	
	202 Deuxième illustration : l'arrestation irrégulière. Éléments comparés	
	203 Deuxième illustration : l'arrestation irrégulière. La maxime <i>male captus bene judicatus</i> de	
	203 Deuxieme mustration : rariestation integunere. La maxime mue rapius vene juuraus de	
	204 Deuxième illustration : l'arrestation irrégulière. Le lien avec la gravité	
	205 Troisième illustration : la mise en liberté avant jugement.	
	203 Proisieme illustration : la finse en noerte avant jugement	
	207 Quatrième illustration : le principe <i>ne bis in idem</i> . Réception imparfaite devant la CPI.	
	208 Quatrième illustration : le principe ne bis in idem. Lien avec la gravité	
Section	2 La gravité des crimes dans l'ordre de protection des droits humains	255
	209 Généralités et structure de l'argument	255
	210 Un contextualisme paradoxal.	
	211 Un contextualisme prohibé ou inadapté.	
	212 Le point de vue des organes de protection compétents. Présentation générale et divi	
a.	Principe : rejet de la gravité comme indicateur du niveau de protection	260
	213 Division.	
	214 Rejet indirect.	
	215 Rejet direct. Généralités.	
	216 Rejet direct. Generalites.	
	217 Rejet direct. Garanties non absolues.	
	218 Rejet direct. Cas particulier.	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
<i>b</i> .	Exception : la gravité comme indicateur pertinent du niveau de protection	
	219 Généralités.	
	220 La gravité comme indicateur pertinent d'une protection renforcée	267
	221 La gravité comme indicateur pertinent d'une protection déforcée. Généralités	269
	222 La gravité comme indicateur pertinent d'une protection déforcée. Enseignement con	
	200 T	
	223 La gravité comme indicateur pertinent d'une protection déforcée. Enseignement pré	
	224 La gravité comme indicateur pertinent d'une protection déforcée. Enseignement pré	, ,
	205 T 27 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
	225 La gravité comme indicateur pertinent d'une protection déforcée. Enseignement pré	, ,
	226 La gravité comme indicateur pertinent d'une protection déforcée. Enseignement pré	
	220. Pa gravite comme indicated permitted duric protection derorece. Protegrement pro	, ,
с.	Synthèse : une approche contextualiste rhapsodique et critiquée	
٠.		
	227 Généralités	
	229 Jurisprudence partagée.	
	227 Junophudence partagee	∠0∪

	230 Jurisprudence confuse.	
	231 Jurisprudence provisoire.	
Section	3 Synthèse : la gravité des crimes de Strasbourg à La Haye	
	232 Rejet de la gravité comme vecteur autonome de flexibilité	286
Снаріті	RE 2 – LA DÉCENTRALISATION PARTIELLE DES POURSUITES PÉNALES INTERNATIONALES	
	233 Notion	
	234 Décentralisation et coopération	
	235 Décentralisation et protection des droits humains	
Section	1 La décentralisation des poursuites dans l'ordre répressif international	
Section	237 La décentralisation dans le droit de la CPI. Bref aperçu général	
	238 Perspective de la présente section et distinction entre les contrôles <i>a priori</i> et <i>a posteriori</i>	
a.	Relativisation de la spécificité	296
	239 Généralités	
	240 Décentralisation de la procédure et justice domestique	
	241 Unicité de la procédure et justice internationale	
<i>b</i> .	La décentralisation des poursuites exploitée par le juge pénal international	299
	242 L'héritage des tribunaux ad hoc. Généralités.	299
	243 L'héritage des tribunaux ad hoc. Contrôle a posteriori	299
	244 L'héritage des tribunaux ad hoc. Contrôle a priori.	302
	245 Le contrôle <i>a posteriori</i> dans la pratique naissante de la CPI	
	246 Le contrôle <i>a posteriori</i> dans la pratique naissante de la CPI (suite)	
	247 Le contrôle <i>a posteriori</i> dans la pratique naissante de la CPI (suite)	
	248 Le contrôle <i>a priori</i> dans la pratique naissante de la CPI	
	250 Le contrôle <i>a priori</i> dans la pratique naissante de la CPI (suite).	
	251 Synthèse critique de l'approche naissante de la CPI.	
	252 Dernières observations	320
Section :	2 La décentralisation des poursuites dans l'ordre de protection des droits humains	322
	253 Généralités	322
	254 La décentralisation et l'obligation de contrôle <i>a posteriori</i> du respect externe des droits humain	ıs.
	255 La décentralisation et l'obligation de contrôle <i>a priori</i> du respect externe des droits humains. Présentation.	
	256 La décentralisation et l'obligation de contrôle <i>a priori</i> du respect externe des droits humains. Retour sur la CPI	
Section :	3 Synthèse : la décentralisation des poursuites de Strasbourg à La Haye	
	257 La protection des droits humains en dépit de la décentralisation partielle des poursuites	
Synthè	SE PROVISOIRE – ENSEIGNEMENTS DE L'APPROCHE SPÉCIFIQUE	333
	258 Le respect des droits humains au-delà des spécificités alléguées de la justice pénale internation	
CONCL	USIONS DE LA PREMIÈRE PARTIE	335
	259 Un examen positiviste.	. 335
	260 mis à l'épreuve de la normativité relative du droit international	
	261 L'accueil de la normativité relative dans l'ordre répressif international.	

## DEUXIÈME PARTIE : DES DROITS HUMAINS DU SUSPECT OU DE L'ACCUSÉ PRIVÉ DE LIBERTÉ DEVANT LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

	263 Rétrospective et objectif de la seconde partie.	345
	264 Les droits humains face à la privation de liberté. Foisonnement normatif	
	265 Les droits humains face à la privation de liberté. Distinction et exclusion du droit carcéral.	
	266 Les droits humains face à la 'question de la privation de liberté'. Catalogue pertinent	
	267 Division et structure de la deuxième partie.	
	268 Champ d'investigation ratione personae. Rappel et précision terminologique	
	269 Éléments de contexte. Généralités.	
	270 Éléments de contexte. L'affaire Lubanga.	
	271 Éléments de contexte. L'affaire Katanga & Ngudjolo	
	272 Éléments de contexte. L'affaire Bemba	
	273 Éléments de contexte. L'affaire Mbarushimana.	
	274 Éléments de contexte. L'affaire Ghagho & Blé Goudé	
	275 Éléments de contexte. L'affaire Ntaganda.	
	276 Éléments de contexte. L'affaire Bemba et al. (article 70)	
	277 Éléments de contexte. L'affaire Ongwen	357
TITRE	I – LES DROITS HUMAINS AU POINT DE DÉPART DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ	
	278 Division.	359
Снарі	TRE 1 – LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ DES RAISONS DE SA PRIVATION DE LIBERTÉ	
	279 Caractère premier de la garantie	
	280 Pertinence accrue dans le contexte international et finalités.	
	281 Champ d'application temporel	
	282 Distinction.	
	283 Structure.	364
Section	1 Les droits humains et la communication des raisons de la privation de liberté	
	284 Division.	364
a.	Le système des Nations Unies	364
	285 Généralités	
	286 Siège principal de la matière.	
	287 Caractère général de la garantie étudiée	
	288 Lecture prétorienne. Généralités.	
	289 Lecture pretorienne. Fondement.	
	290 Lecture pretorienne. Conditions formelles.	
	291 Lecture prétorienne. Substance.	
	292 Lecture prétorienne. Délai	
,	•	
<i>b</i> .	Le système du Conseil de l'Europe	
	293 Siège de la matière.	
	294 Comparaison avec le Pacte des Nations Unies.	
	295 Lecture prétorienne. Généralités.	370
	296 Lecture prétorienne. Fondement.	370
	297 Lecture prétorienne. Conditions formelles.	
	298 Lecture prétorienne. Substance.	
	299 Lecture prétorienne. Délai.	372
с.	Les autres systèmes de protection régionaux	373
	300 Généralités	373
	301 La sphère américaine	
	302 La sphère africaine	
	303 La sphère arabe.	375
Section	2 La justice pénale internationale et la communication des raisons de la privation de liberté	376
	304 Division	
	L'héritage des tribunaux ad hoc	
a.	L nethage aes itibunaux au noc	3 / 0

	305 Généralités et fondements statutaires	
	306 Débiteurs principaux et secondaires	
	307 Éléments jurisprudentiels. Généralités.	
	308 Éléments jurisprudentiels. L'affaire Barayagviza.	
	309 Éléments jurisprudentiels. L'affaire Semanza.	
<i>b</i> .	La Cour pénale internationale : les textes	
	310 Discrétion statutaire	
	311 L'information au niveau domestique	
	312 L'information au niveau international	380
с.	La Cour pénale internationale : la pratique naissante	381
	313 L'obstacle de la confidentialité	381
	314 Rôle de la défense.	
	315 Information domestique.	382
	316 Information internationale : le cas Bemba	
	317 Fragilité de la pratique pertinente	384
Section	n 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être informé de	s raisons
	privation de liberté	
•	318 Singularité de la garantie fondamentale étudiée	385
	319 Responsabilité secondaire de la CPI : synthèse.	
	320 Proposition de solution	
	321 Appréciation finale	
СНАРІ	TRE 2 – LE DROIT D'ÊTRE PRÉSENTÉ À UN JUGE SANS DÉLAI	389
	322 Portée fondamentale du droit d'être présenté à un juge	389
	323 Distinctions.	
	324 Fondements statutaires et pertinence double de la garantie sous examen	
	325 La présentation à un juge national (article 59).	
	326 La présentation au juge international (article 60) comme objet du présent chapitre	
	327 Avertissement.	
	328 Structure de l'argument.	
Section	n 1 Les droits humains et la présentation à un juge sans délai	
	329 Division.	392
a.	Le système des Nations Unies	392
	330 L'Ensemble de principes	
	331 Le PIDCP et son champ d'application inclusif.	393
	332 Lecture prétorienne	
Ь.	Le système du Conseil de l'Europe	
υ.	•	
	333 Fondement conventionnel et champ d'application	
	334 Lecture prétorienne. Généralités.	
	335 Lecture prétorienne. Délai (suite)	
	337 Lecture prétorienne. Autorité compétente.	
	338 Lecture prétorienne. Substance.	
	Les autres systèmes de protection régionaux	
с.		
	339 Généralités.	
	340 La sphère américaine	
	341 La sphère africaine	
Section	n 2 La justice pénale internationale et la présentation à un juge sans délai	
	343 Division	401
a.	L'héritage des tribunaux ad hoc	401
	344 Fondements statutaires	
	345 Fondements réglementaires	
	346 Enseignements jurisprudentiels.	
	, <u>.</u>	

<i>b</i> .	La Cour pénale internationale : les textes	404
	347 Discrétion statutaire.	404
	348 Indications statutaires et réglementaires.	
	349 Zones d'ombre et synthèse.	405
с.	La Cour pénale internationale : la pratique naissante	406
	350 Intérêt limité.	406
	351 Recensement.	406
Section sans dé	3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être présenté à un lai	ı juge 407
	352 Envergure actuellement limitée dans l'ordre pénal international	
	353 Nature non moins essentielle de la garantie.	
	354 Première appréciation : circonspection quant au délai.	
	355 Première appréciation : circonspection quant au délai (suite).	410
SYNTH	ÈSE PROVISOIRE – LES DROITS HUMAINS AU POINT DE DÉPART DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ	413
	356 Avertissement	413
	357 La nature bicéphale du point de départ de la privation de liberté	
	358 Une pratique modeste	
	359 Une appréciation prospective.	414
Тітрғ	II – LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ	415
TITKE		
	360 Division.	415
Снаріт	TRE 1 – LE DROIT DE CONTESTER LA RÉGULARITÉ DE SA PRIVATION DE LIBERTÉ (HABEAS CORPU	•
	361 Le recours en <i>habeas corpus</i> comme garant de l'effectivité du droit à la liberté	
	362 Structure de l'analyse	
Section	1 Les droits humains et la contestation de la régularité de la privation de liberté	
Section	364 Division.	
	Le système des Nations Unies	
a.		
	365 Fondements textuels	
	367 Développements prétoriens.	
Ь.	Le système du Conseil de l'Europe	
θ.		
	368 Fondement conventionnel	
	370 Développements prétoriens. Generantes	
	371 Développements prétoriens. Substance.	
	372 Développements prétoriens. Délai	
	373 Développements prétoriens. Nature récurrente de la garantie	
с.	Les autres systèmes de protection régionaux	424
	374 La sphère américaine	424
	375 La sphère africaine	
	376 La sphère arabe.	
Section	2 La justice pénale internationale et la contestation de la régularité de la privation de liberté	
	377 Division.	426
a.	L'héritage des tribunaux ad hoc	
	378 Fondements statutaires et réglementaires.	
	379 Développements prétoriens.	
<i>b</i> .	La Cour pénale internationale : les textes	
	380 Généralités.	
	381 Requête initiale	
	302 Acexamen penouique. Nouon.	429

	383 Réexamen périodique. Fondement : une « évolution des circonstances »	430
с.	La Cour pénale internationale : la pratique naissante	430
	384 Division	
	385 Requête initiale	
	386 Réexamen périodique. Généralités	431
	387 Réexamen périodique. Mise en œuvre automatique.	
	388 Réexamen périodique. Mise en œuvre à l'initiative de la défense	
	389 Fondement du réexamen : une « évolution des circonstances ».	435
	n 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit de contester la régular ration de liberté	
	390 Les deux modèles d'habeas corpus devant la CPI	438
	391 Ces deux modèles comme témoins du souci porté au droit de contester la régularité de sa privation de liberté	
	392 Difficultés résiduelles.	
Снарі	TRE 2 – LE DROIT À LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE (FOCUS SUR LA MISE EN LIBERTÉ AVANT JUGEMEN	
	393 De diverses garanties procédurales à une garantie substantielle	445
	394 La liberté individuelle et ses limites	445
	395 La liberté individuelle au contact de l'ordre répressif international.	
	396 Focus sur la liberté avant jugement.	
	397 Structure	
	398 La mise en liberté avant jugement du suspect international dans la sphère domestique : excl	
Section	n 1 Les droits humains et la mise en liberté avant jugement	
	399 Division	
a.	Le système des Nations Unies	451
	400 Principe et fondements textuels	
<i>b</i> .	Le système du Conseil de l'Europe	452
	402 Généralités et fondement conventionnel.	452
	403 Le respect de la légalité	453
	404 L'objectif ultime : conduire la personne devant l'autorité judiciaire compétente	454
	405 Des raisons plausibles de soupçonner une infraction.	454
	406 Des motifs pertinents et suffisants. Généralités	
	407 Des motifs pertinents et suffisants. Risque de fuite	
	408 Des motifs pertinents et suffisants. Prévention d'infractions.	
	409 Des motifs pertinents et suffisants. Risque d'entrave à la justice	
	410 Des motifs pertinents et suffisants. Maintien de l'ordre public	
	412 Des motifs pertinents et suffisants. Caractère exhaustif de la liste de motifs	
с.	Les autres systèmes de protection régionaux	
	413 La sphère américaine.	
	414 La sphère africaine	
Section	n 2 La justice pénale internationale et la mise en liberté avant jugement	
Section	416 Division.	
a.	L'héritage des tribunaux ad hoc	
	417 Le TPIY. Généralités	
	418 Le TPIY. Article 65(b) dans sa version d'origine	
	420 Le TPIY. Modification du RPP en 1999	
	420 Le TPIT. Ordine alteration du RPF en 2011.	
Ь.	La Cour pénale internationale : les textes	
υ.		
	422 Fondements statutaires et réglementaires.	4/1

	423 Autorité compétente.	
	424 Renvoi aux conditions d'octroi du mandat d'arrêt	471
	425 Délai, consultations et recours.	
	426 Éventuelles conditions	
	427 Appréciation provisoire. Généralités.	
	428 Appréciation provisoire. Liberté comme principe.	
	429 Appréciation provisoire. Critères de maintien en détention.	
	430 Appréciation provisoire. Absence de pouvoir discrétionnaire.	474
с.	La Cour pénale internationale : la pratique naissante	475
	431 Méthode et avertissement.	475
	432 L'affaire Lubanga. Généralités.	475
	433 L'affaire Lubanga. Grands principes.	476
	434 L'affaire Lubanga. Risque de fuite.	477
	435 L'affaire Lubanga. Risque d'entrave à la justice	478
	436 L'affaire Lubanga. Première libération (théorique et étrangère à l'article 60)	478
	437 L'affaire Katanga & Ngudjolo. Généralités.	
	438 L'affaire Katanga & Ngudjolo. Grands principes.	480
	439 L'affaire Katanga & Ngudjolo. Grands principes (suite)	482
	440 L'affaire Katanga & Ngudjolo. Motifs raisonnables de suspicion.	
	441 L'affaire Katanga & Ngudjolo. Risque de fuite	
	442 L'affaire Katanga & Ngudjolo. Risque de fuite (suite).	
	443 L'affaire Katanga & Ngudjolo. Risque d'entrave à la justice	
	444 L'affaire Bemba. Particularités.	
	445 L'affaire Bemba. Généralités.	486
	446 L'affaire Bemba. Grands principes	487
	447 L'affaire Bemba. Grands principes (suite).	488
	448 L'affaire Bemba. Risque de fuite	490
	449 L'affaire Bemba. Risque d'entrave à la justice.	491
	450 L'affaire Bemba. Prévention d'infractions.	
	451 L'affaire Bemba. Conditions d'une libération avant jugement	
	452 L'affaire Mbarushimana.	494
	453 L'affaire Gbagbo	495
	454 L'affaire Ntaganda	496
	455 L'affaire Bemba et al. (article 70)	497
	n 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit à la mise en liberté av	
jugem	ent	
	456 Généralités.	500
	457 Le cadre temporel et l'autorité compétente.	501
	458 La charge de la preuve à l'accusation et la liberté comme principe	502
	459 Les critères pertinents et leur interprétation par la Cour. Généralités	
	460 Les critères pertinents et leur interprétation par la Cour. Motifs raisonnables	505
	461 Les critères pertinents et leur interprétation par la Cour. Apparence de nécessité de la déten	
	462 Les critères pertinents et leur interprétation par la Cour. Apparente nécessité de la détention	l
	(suite)	510
	463 Les conditions de libération avant jugement.	511
	464 Les conditions de libération avant jugement (suite).	
Снарі	ITRE 3 – LE DROIT À LA MISE EN LIBERTÉ POUR RAISONS HUMANITAIRES	515
	465 Rappel	
	466 Notion.	
c .:	467 Plan	
Sectio:	n 1 Les droits humains et la mise en liberté pour raisons humanitaires	
a.	·	
	469 Apport des droits humains onusiens : généralités.	
	470 Apport du droit au respect de la vie privée et familiale.	
	471 Apport de la protection contre la torture et les autres mauvais traitements	519

	472 La mise en liberté pour motifs humanitaires dans la sphère universelle : synthèse	519
<i>b</i> .	Le système du Conseil de l'Europe	520
	473 Apport du droit au respect de la vie privée et familiale	520
	474 Apport de la protection contre la torture et les autres mauvais traitements	
с.	Les autres systèmes de protection régionaux	524
	475 Généralités	524
	476 La sphère américaine.	
	477 La sphère africaine.	
	478 La sphère arabe.	
	479 Synthèse : les droits humains et la mise en liberté pour raisons humanitaires	
Section	2 La justice pénale internationale et la mise en liberté pour raisons humanitaires	
	480 Division	
a.	L'héritage des tribunaux ad hoc	526
	481 Généralités	
	482 Contexte réglementaire.	
	483 Pratique du TPIY.	
,	484 Pratique du TPIR.	
<i>b</i> .	La Cour pénale internationale : les textes	
	485 Généralités	
	486 La mise en liberté pour raisons humanitaires dans un contexte avant jugement	
	487 La mise en liberté pour raisons humanitaires dans un contexte postcondamnation	
<i>C</i> .	La Cour pénale internationale : la pratique naissante	
	488 Généralités	
	489 Première libération de Jean-Pierre Bemba pour motifs humanitaires	
	491 Apport de l'affaire <i>Gbagbo</i>	
Section	3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du 'droit' d'être mis en lib	
	humanitaires	
	492 Singularités et justification du présent chapitre : rappels	538
	493 Une possibilité d'être libéré pour raisons humanitaires qui transcende le DIDH	538
Synth	ÈSE PROVISOIRE – LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ	541
	494 Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer.	541
TITRE	III – LES DROITS HUMAINS À LA FIN DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ	545
	495 Rétrospective et division.	545
Снарг	tre 1 – Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procé	édure 547
	496 Notion et plan	547
Section	1 Les droits humains et la limitation du temps passé en détention avant jugement	548
	497 Division	548
a.	Le système des Nations Unies	548
	498 Fondements textuels	
	499 Développements prétoriens.	
<i>b</i> .	Le système du Conseil de l'Europe	
	500 Fondement conventionnel.	
	501 Enseignements prétoriens. Généralités.	
	502 Enseignements prétoriens. Délai pertinent.	550
	503 Enseignements prétoriens. Caractère raisonnable du délai.	551
<i>c</i> .		
ι.	Les autres systèmes de protection régionaux	
ι.	•	552 552

Section 21 a justice pénale internationale et la limitation du temps passé en détention avant jugement 507. Division		506 La sphère arabe	554
a. L'héritage des tribunaux ad hoc  508. Des développements prétoriens insuffisants. b. La Curr pénale internationale : les textes  509. Fondements statutaires  510. Distinction statutaire claire  6. La Curr pénale internationale : la pratique maissante  511. Distinction prétorienne confuse  512. Délai pertinent  513. Caractère raisonnable ou excessif du délai. Cáritique de l'intéressé  514. Caractère raisonnable ou excessif du délai. L'attitude de l'intéressé  515. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La sévérité de la peine encourue  517. Imputabilité du délai excessif à l'accusation.  Section 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure  518. Une mise en œuvre présentant certaines difficultés  519. Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du delt raisonnable. Distribute de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du delt raisonnable  519. Droit que réparation pour privation de liberté intérieure en cas de dépassement du delt raisonnable  520. Notion  521. Droit à une réparation pour détention irrégulière r. injustifiée  523. Division  Section 1. Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée  524. Division  a. Le système des Nations Unies  525. Fondements textuels  526. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée  527. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée  528. Généralités  529. Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière ou injustifiée  530. Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière  531. La sphère américaine  532. La sphère des récisaine  532. La sphère des récisaine réjouanx  533. La sphère américaine  534. Division  4. L'héritage des tribunaux ad hoc  536. Généralités. Au-delà d	Section	2 La justice pénale internationale et la limitation du temps passé en détention avant jugement	554
508. Des développements prétoriens insuffisants.  b. La Cour pénale internationale : les textes 509. Pondements statutaires. 510. Distinction statutaires. 511. Distinction prétorienne confuse. 512. Distinction prétorienne confuse. 513. Caractère raisonnable ou excessif du délai. Généralités. 514. Caractère raisonnable ou excessif du délai. L'attitude de l'intréressé. 515. Caractère raisonnable ou excessif du délai. L'attitude de l'intréressé. 516. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire. 516. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire. 517. Imputablité du délai excessif à l'accusation. Section 3. Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure. 518. Une mise en œuvre présentant certaines difficultés. 519. Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE. 520. Notion. 521. Droit à une réparation pour détention irrégulière r. injustifiée. 522. Droit à une réparation pour détention irrégulière r. injustifiée. 523. Division.  a. Le système des Nations Unies. 524. Division.  525. Fondements textuels. 526. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière. 527. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière. 528. Généralités. 529. Réparation pour détention (ayant jugement) irrégulière. 530. Réparation pour détention (ayant jugement) irrégulière. 531. La sphère africaine. 532. La sphère arriécaine. 533. La sphère arriécaine. 534. Division.  a. L'héritage des tribunaux ad hoc. 535. Généralités. Au-delà de la réparation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation. 536. Généralités. 537. Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indernnisation. 538. Accuel prétorien progressif du droit à l'indernnisation. 539. Généralités.		507 Division.	554
508. Des développements prétoriens insuffisants.  b. La Cour pénale internationale : les textes 509. Pondements statutaires. 510. Distinction statutaires. 511. Distinction prétorienne confuse. 512. Distinction prétorienne confuse. 513. Caractère raisonnable ou excessif du délai. Généralités. 514. Caractère raisonnable ou excessif du délai. L'attitude de l'intréressé. 515. Caractère raisonnable ou excessif du délai. L'attitude de l'intréressé. 516. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire. 516. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire. 517. Imputablité du délai excessif à l'accusation. Section 3. Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure. 518. Une mise en œuvre présentant certaines difficultés. 519. Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE. 520. Notion. 521. Droit à une réparation pour détention irrégulière r. injustifiée. 522. Droit à une réparation pour détention irrégulière r. injustifiée. 523. Division.  a. Le système des Nations Unies. 524. Division.  525. Fondements textuels. 526. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière. 527. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière. 528. Généralités. 529. Réparation pour détention (ayant jugement) irrégulière. 530. Réparation pour détention (ayant jugement) irrégulière. 531. La sphère africaine. 532. La sphère arriécaine. 533. La sphère arriécaine. 534. Division.  a. L'héritage des tribunaux ad hoc. 535. Généralités. Au-delà de la réparation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation. 536. Généralités. 537. Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indernnisation. 538. Accuel prétorien progressif du droit à l'indernnisation. 539. Généralités.	a.	L'héritage des tribunaux ad hoc	554
<ul> <li>b. La Cour pénale internationale : les textes</li> <li>509 - Fondements statutaires</li> <li>510 - Distinction statutaire claire</li> <li>c. La Cour pénale internationale : la pratique maissante</li> <li>511 - Distinction prétorienne confuse</li> <li>512 - Délai pertinent</li> <li>513 - Caractère raisonnable ou excessif du délai. Généralités</li> <li>514 - Caractère raisonnable ou excessif du délai. La tritude de l'intéressé.</li> <li>515 - Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire.</li> <li>516 - Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire.</li> <li>517 - Imputabilité du délai excessif à l'accusation.</li> <li>Section 3 - Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure.</li> <li>518 - Une misse en œuvre présentant certaines difficultés.</li> <li>519 - Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.</li> <li>CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE.</li> <li>520 - Notion.</li> <li>521 - Droit général à un recours effectif.</li> <li>522 - Droit à une réparation pour détention irrégulière n injustifiée.</li> <li>523 - Division.</li> <li>324 - Division.</li> <li>325 - Droit de se Nations Unies.</li> <li>525 - Fondements textuels.</li> <li>520 - Notion multimains et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière.</li> <li>527 - Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée.</li> <li>528 - Généralités.</li> <li>529 - Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière.</li> <li>529 - Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière.</li> <li>530 - Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière.</li> <li>531 - La sphère arbein régionnex.</li> <li>533 - La sphère africaine.</li> <li>534 - Division.</li> <li>a L'évituge des tribunnares ad hoc.</li> <li>535 - Silence des textes et</li></ul>			
509. Fondements statutaires. 510. Distinction statutaire claire. 6. La Cour pénale internationale : la pratique naissante	h.		
510. Distinction statutaire claire.  6. La Corr pénde internationale : la pratique naissante	•	1	
511. Distinction prétorienne confuse			
512. Délai pertinent. 513. Caractère raisonnable ou excessif du délai. Généralités 514. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La trititude de l'intéressé 515. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire. 516. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La sévérité de la peine encourue 517. Imputabilité du délai excessif à l'accusation  Section 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure 518. Une mise en œuvre présentant certaines difficultés 519. Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE 520. Notion 521. Droit à une réparation pour détention irrégulière v. injustifiée 523. Division.  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée 524. Division  a. La système des Nations Unies 525. Fondements textuels. 526. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière 527. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée 528. Généralités 529. Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 530. Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 531. La sphère africaine 532. La sphère africaine 533. La sphère africaine 533. La sphère africaine 534. Division  a. L'béritage des tribunaux ad hoc 535. Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation 536. Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu eursible des personnes relaxées 537. Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation 538. Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation 539. Généralités. 540. Premier paragraphe de l'article 85.	с.	La Cour pénale internationale : la pratique naissante	557
512. Délai pertinent. 513. Caractère raisonnable ou excessif du délai. Généralités 514. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La trititude de l'intéressé 515. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire. 516. Caractère raisonnable ou excessif du délai. La sévérité de la peine encourue 517. Imputabilité du délai excessif à l'accusation  Section 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure 518. Une mise en œuvre présentant certaines difficultés 519. Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE 520. Notion 521. Droit à une réparation pour détention irrégulière v. injustifiée 523. Division.  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée 524. Division  a. La système des Nations Unies 525. Fondements textuels. 526. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière 527. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée 528. Généralités 529. Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 530. Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 531. La sphère africaine 532. La sphère africaine 533. La sphère africaine 533. La sphère africaine 534. Division  a. L'béritage des tribunaux ad hoc 535. Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation 536. Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu eursible des personnes relaxées 537. Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation 538. Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation 539. Généralités. 540. Premier paragraphe de l'article 85.			
514 Caractère raisonnable ou excessif du délai. L'attitude de l'intéressé. 515 Caractère raisonnable ou excessif du délai. La sévérité de l'affaire. 516 Caractère raisonnable ou excessif du délai. La sévérité de la peine encourue. 517 Imputabilité du délai excessif à l'accusation.  Section 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure. 518 Une mise en œuvre présentant certaines difficultés. 519 Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.  CHAPITRE 2 - LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE 520 Notion. 521 Droit général à un recours effectif. 522 Droit à une réparation pour détention irrégulière v. injustifiée 523 Division.  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée 524 Division.  a. Le système des Nations Unies 525 Fondements textuels 526 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière 527 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée 528 Généralités 529 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 530 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 531 La sphère arbicaine 532 La sphère américaine 533 La sphère américaine 534 Division  a. L'béritage des tribunaux ad hoc 535 Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation 536 Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu enviable des personnes relaxées 537 Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation 538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation 539 Généralités. 540 Premier paragraphe de l'article 85			
515 Caractère raisonnable ou excessif du délai. La complexité de l'affaire. 516 Caractère raisonnable ou excessif du délai. La sévérité de la peine encourue. 517. Imputablité du délai excessif à l'accusation.  Section 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure. 518 Une mise en œuvre présentant certaines difficultés. 519 Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.  CHAPITRE 2 - LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE 520 Notion. 521 Droit général à un recours effectif. 522 Droit à une réparation pour détention irrégulière n. injustifiée 523 Division  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée 524 Division  a. Le système des Nations Unies. 525 Fondements textuels. 526 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière 527 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée 528 Généralités. 529 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 530 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 531 La sphère arabe 532 La sphère arabe 533 La sphère arabe 533 La sphère arficaine 533 La sphère africaine 534 Division  a. L'héritage des tribunaux ad hoc 535 Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation 536 Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu enviable des personnes relaxées 537 Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation 538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation 540 Premier paragraphe de l'article 85			
516. Caractère raisonnable ou excessif àu délai. La sévérité de la peine encourue. 517. Imputabilité du délai excessif à l'accusation.  Section 3. Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure.  518. Une mise en œuvre présentant certaines difficultés. 519. Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE 520. Notion. 521. Droit général à un recours effectif. 522. Droit à une réparation pour détention irrégulière n. injustifiée. 523. Division.  Section 1. Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée. 524. Division.  a. Le système des Nations Unies. 525. Fondements textuels. 526. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière. 527. Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée.  b. Le système du Conseil de l'Europe.  528. Généralités. 529. Réparation pour détention (ayant jugement) irrégulière. 530. Réparation pour détention (après condamnation) injustifiée.  c. Les autres systèmes de protection régionaux.  531. La sphère arabe. 532. La sphère africaine. 533. La sphère africaine. 534. Division.  a. L'béritage des tribunaux ad hoc. 535. Généralités. Au-delà de la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée. 536. Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation. 536. Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu enviable des personnes relaxées. 537. Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation. 538. Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation. 539. Généralités. 539. Généralités.			
Section 3. Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure			
Section 3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré pendant la procédure.  518 Une mise en œuvre présentant certaines difficultés. 519 Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE  520 Notion			
raisonnable ou libéré pendant la procédure  518 Une mise en œuvre présentant certaines difficultés  519 Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE  520 Notion  521 Droit général à un recours effectif  522 Droit à une réparation pour détention irrégulière p. injustifiée  523 Division  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée  524 Division  a. Le système des Nations Unies  525 Fondements textuels  526 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière  527 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée  528 Généralités  529 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière  530 Réparation pour détention (après condamnation) injustifiée  531 La sphère arbection régionaux  531 La sphère africaine  532 La sphère africaine  533 La sphère africaine  534 Division  a. L'héritage des tribunaux ad hoc  535 Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation  536 Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation  537 Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation  538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation  b. La Cour pénale internationale : les textes  539 Généralités.			
518 Une mise en œuvre présentant certaines difficultés 519 Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE 520 Notion 521 Droit à une réparation pour détention irrégulière ν. injustifiée 523 Division  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée 524 Division  a. Le système des Nations Unies 525 Fondements textuels. 526 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière 527 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée  b. Le système du Conseil de l'Europe 528 Généralités 529 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière 530 Réparation pour détention (arrès condamnation) injustifiée 531 La sphère arabe 532 La sphère arabe 533 La sphère arricaine 534 Division  a. L'héritage des tribunaux ad hoc 535 Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation 538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation 539 Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu enviable des persones relaxées 539 Généralités. 540 Premier paragraphe de l'article 85	Section	13 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit d'être jugé dans un dé	elai 563
519 Une culture de la privation de liberté difficile à tempérer, même en cas de dépassement du déla raisonnable.  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE  520 Notion	12180111	1 1	
raisonnable.  CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE  520 - Notion			
CHAPITRE 2 – LE DROIT À UNE RÉPARATION POUR PRIVATION DE LIBERTÉ IRRÉGULIÈRE OU INJUSTIFIÉE			
520. Notion. 521. Droit général à un recours effectif. 522. Droit à une réparation pour détention irrégulière n. injustifiée. 523. Division.  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée		Taisoiniaut.	303
521 Droit général à un recours effectif. 522 Droit à une réparation pour détention irrégulière n injustifiée. 523 Division.  Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée.  524 Division.  a. Le système des Nations Unies	CHAPI	TRE $2-$ Le droit à une réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée	567
522 Droit à une réparation pour détention irrégulière v. injustifiée		520 Notion	567
Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée			
Section 1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée		522 Droit à une réparation pour détention irrégulière v. injustifiée	568
524 - Division.  a. Le système des Nations Unies		523 Division.	568
a. Le système des Nations Unies	Section	1 Les droits humains et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée	569
525 Fondements textuels. 526 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière. 527 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée.  b. Le système du Conseil de l'Europe		524 Division.	569
526 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière	a.	Le système des Nations Unies	569
527 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée.  b. Le système du Conseil de l'Europe		525 Fondements textuels.	569
b. Le système du Conseil de l'Europe		526 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention irrégulière	569
528 Généralités		527 Confirmations et développements prétoriens. Réparation pour détention injustifiée	570
529 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière	<i>b</i> .	Le système du Conseil de l'Europe	571
530 Réparation pour détention (après condamnation) injustifiée		528 Généralités.	571
c. Les autres systèmes de protection régionaux		529 Réparation pour détention (avant jugement) irrégulière	571
531 La sphère arabe		530 Réparation pour détention (après condamnation) injustifiée.	573
532 La sphère américaine  533 La sphère africaine  Section 2 La justice pénale internationale et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée  534 Division	с.	Les autres systèmes de protection régionaux	575
533 La sphère africaine  Section 2 La justice pénale internationale et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée  534 Division		531 La sphère arabe.	575
Section 2 La justice pénale internationale et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifiée  534 Division			
534 Division.  a. L'héritage des tribunaux ad hoc		533 La sphère africaine	576
a. L'héritage des tribunaux ad hoc	Section	a 2 La justice pénale internationale et la réparation pour privation de liberté irrégulière ou injustifié	e576
535 Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation		534 Division.	576
536 Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu enviable des personnes relaxées. 537 Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation. 538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation.  b. La Cour pénale internationale : les textes. 539 Généralités. 540 Premier paragraphe de l'article 85.	a.	L'héritage des tribunaux ad hoc	576
536 Généralités. Au-delà de la réparation : le destin peu enviable des personnes relaxées. 537 Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation. 538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation.  b. La Cour pénale internationale : les textes. 539 Généralités. 540 Premier paragraphe de l'article 85.		535 Généralités. Au-delà de la privation de liberté : un contexte peu favorable à la réparation	576
537 Silence des textes et négation prétorienne du droit à l'indemnisation.  538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation.  b. La Cour pénale internationale : les textes  539 Généralités.  540 Premier paragraphe de l'article 85.			
538 Accueil prétorien progressif du droit à l'indemnisation.  b. La Cour pénale internationale : les textes			
539 Généralités. 540 Premier paragraphe de l'article 85.			
539 Généralités. 540 Premier paragraphe de l'article 85.	<i>b</i> .	La Cour pénale internationale : les textes	581
540 Premier paragraphe de l'article 85.		539 Généralités.	581
1 0 1		541 Deuxième paragraphe de l'article 85.	

	542 Troisième paragraphe de l'article 85. 543 Compléments réglementaires.	
	La Cour pénale internationale : la pratique naissante	
с.		
	544 Caractère modeste de la pratique pertinente.  545 Éclairage incident de l'article 85(3) du Statut par le TPIR.	587 587
	546 L'héritage Lubanga	
	547 L'héritage <i>Itumbi</i>	
	548 De nombreux points d'interrogation	
	549 Le futur héritage Ngudjolo	
	3 Tentative de synthèse : la Cour pénale internationale à l'épreuve du droit à une réparation pour n de liberté irrégulière ou injustifiée	592
	550 Des tribunaux <i>ad hoc</i> à la juridiction pénale internationale permanente : évolution statutaire 551 Pratique non conclusive de la CPI	
Synthi	ÈSE PROVISOIRE – LES DROITS HUMAINS À LA FIN DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ	595
	552 Quelques recommandations prospectives à la lumière d'une pratique non encore conclusive	595
CONCL	USIONS DE LA DEUXIÈME PARTIE	597
	553 Une évaluation des textes et de la pratique de la CPI à l'aune des droits de la personne privée de liberté.	597
	554 Une activité pénale internationale qui ménage les droits humains de la personne privée de libe	rté.
	555 Une activité pénale internationale qui contrarie les droits humains de la personne privée de liberté.	
	556 Une activité pénale internationale qui n'en est qu'à ses balbutiements.	
	CONCLUSIONS GÉNÉRALES	
	557 Le « paradoxe pénal » et la sphère répressive internationale.	603
	558 Une double question de recherche.	
	559 L'applicabilité des droits humains à la CPI	
	560 La mise en œuvre des droits humains pertinents dans la sphère pénale internationale. Générale	
	561 La mise en œuvre des droits humains pertinents dans la sphère pénale internationale. Lettre statutaire.	607
	562 La mise en œuvre des droits humains pertinents dans la sphère pénale internationale. Discour des juges.	
	563 La mise en œuvre des droits humains pertinents dans la sphère pénale internationale. Pratique juges.	
	564 Appréciation finale : une culture des droits humains.	
	565 La protection de l'individu en réponse au scepticisme pénal international	
	566 La protection de l'individu comme vecteur ultime d'équilibre judiciaire et d'humanité	
Annexe	·	615
Bibliogra	aphie	619
Table de	es affaires	647
Table de	es matières	669